

SCOT
BERGERACOIS

Bilan de la concertation

ANNEXE Délibération n°2019-01
Présenté en comité syndical
le 16 janvier 2019

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE



1. Définition des objectifs et des modalités de la concertation

Pour mémoire, le SyCoTeB a délibéré, le 29 juin 2016, pour définir, conformément aux dispositions des articles L.103-1 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation.

Ces modalités sont les suivantes :

- **mise à disposition du public des documents relatifs au projet de SCoT** en cours de révision via le site internet du SyCoTeB ou sur support papier au siège du syndicat,
- **édition d'une Lettre SCoT** avant l'arrêt du projet,
- **organisation de réunions publiques territoriales ou thématiques** qui ont permis d'échanger de façon interactive et directe avec la population et l'ensemble des personnes concernées,
- **recueil des avis, remarques et contributions** via le site internet du SyCoTeB, par courrier adressé au président du syndicat ou sur des registres de concertation déposés aux sièges du SyCoTeB, de la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord, de la communauté d'agglomération Bergeracoise et des communautés de communes des Coteaux de Sigoulès et Portes Sud Périgord.

⇒ Ces informations ont fait l'objet de publications dans le quotidien régional Sud Ouest (cf. annexe 1).

2. Mise en œuvre des modalités de la concertation

2.1 Mise à disposition du public des documents relatifs au projet de SCoT en cours de révision via le site internet du SyCoTeB ou sur support papier au siège du syndicat (cf. annexe 2)

⇒ Le site internet a bénéficié d'une refonte en 2016. Il est plus complet et offre de nouvelles fonctionnalités (accessibilité smartphone, ...). Les documents ont été mis en ligne tout au long de la procédure à l'adresse www.scot-bergeracois.fr.

2.2 Edition d'une Lettre SCoT avant l'arrêt du projet (cf. annexe 3)

- ⇒ La Lettre du SCoT a été éditée en juin 2018 pour faire le point sur la révision en cours : présentation de la démarche, du calendrier, et du PADD qui exprime le projet politique envisagé.
- ⇒ Elle a été mise à disposition dans les Communautés de Communes et d'agglomération membres du syndicat et dans toutes les mairies du territoire en format papier (éditée à 6000 exemplaires)
- ⇒ La Lettre du SCoT a également été mise en ligne sur le site Internet du SCoT (document toujours accessible) et distribuée aux participants des réunions publiques organisées après sa publication.

2.3 Organisation de réunions publiques (cf. annexe 4)

Plusieurs réunions publiques ont été organisées aux différentes phases de la révision du SCoT, à savoir :

- 1 réunion publique sur le diagnostic et les enjeux identifiés (le 30 novembre 2017 à Beaumontois en Périgord)
- 3 réunions publiques organisées dans chaque EPCI membre sur les orientations et objectifs du SCoT avant arrêt du projet (en octobre et novembre 2018).

L'ensemble de ces rendez-vous a permis d'associer largement différents acteurs du territoire, d'échanger et de débattre autour des éléments de diagnostic et de projet et de contribuer ainsi à la co-construction du SCoT avec les acteurs et les habitants du territoire.

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

Les échanges, souvent riches, ont permis d'adapter certaines rédactions proposées mais également d'enrichir les propositions et outils déclinés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientations et d'Objectifs.

Ces réunions, au-delà de leur intérêt d'information et d'explication de la démarche au public ont été l'occasion de répondre aux questions, et d'échanger sur plusieurs thèmes, notamment la desserte du territoire, les déplacements, la desserte numérique, le développement économique, le tourisme, les espaces agricoles, les paysages, la préservation du foncier, etc ... L'ensemble des 4 réunions publiques a permis de réunir 250 personnes.

2.4 Communication d'articles via les bulletins et/ou sites internet des EPCI membres et communes du périmètre du SCoT

- Des articles sur l'avancement de la révision du SCoT ont été intégrés à certains bulletins communaux et sites internet communautaires.

2.5 Recueil des avis, remarques et contributions via le site internet du SyCoTeB ou sur des registres de concertation déposés aux sièges du SyCoTeB, de la communauté d'Agglomération Bergeracoise, et des communautés de communes des Bastides Dordogne Périgord et Portes Sud Périgord pour consigner l'ensemble des observations du public.

- ⇒ Pas de contribution écrite enregistrée sur les différents registres mis à disposition, ni sur le site Internet du SCoT.

3. La concertation dans le cadre de la révision du SCoT Bergeracois

3.1 Rencontres et réunions de l'année 2017 (cf. liste des réunions en annexe 6)

La procédure de révision du SCoT du Bergeracois a été engagée en 2016. Un cahier des charges a été formalisé pour consulter et retenir un bureau d'études pour accompagner le Syndicat dans cette procédure.

Une fois le bureau d'études retenu (Groupement Citadia – Even – Ecotone), une première réunion technique avec le bureau d'études puis une réunion avec les membres du comité technique (rassemblant des techniciens des EPCI membres, du Département et de l'Etat, le 12/01/2017 à la CAB) ont permis de bien définir les contours de la procédure et la méthodologie, avant de démarrer le travail de recueil des éléments de diagnostic.

Dès le démarrage, la mission a été organisée en commissions pour faciliter les échanges et permettre aux élus du territoire de s'impliquer et de participer plus aisément à la construction du projet de territoire.

Le printemps 2017 a été consacré à la collecte de données et aux entretiens visant à établir le **diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement du SCoT**. Lors de cette première phase, de nombreux acteurs du territoire ont été rencontrés et les premières commissions thématiques se sont tenues pour faire le point sur les attentes des élus et acteurs locaux dans les domaines suivants :

- Commission CADRE DE VIE, PAYSAGES, CLIMAT-ENERGIE
- Commission HABITAT, EQUIPEMENT, DEPLACEMENTS
- Commission TRAME VERTE ET BLEUE, QUALITE ET RESSOURCE EN EAU
- Commission ECONOMIE, AGRICULTURE, TOURISME

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

90 élus ont participé aux commissions tout au long de la révision du SCoT ainsi que les services des EPCI membres, les services de l'Etat et du Département, des syndicats d'eau, des chambres consulaires, des entreprises publiques et privées, des associations (de consommateurs, environnementales, ...), des offices de tourisme du territoire, etc.

Le diagnostic, l'état initial de l'environnement et les enjeux du SCoT ont été présentés et débattus à l'automne 2017 lors de nombreuses réunions : personnes publiques associées, personnes publiques consultées, comité technique, comité de pilotage, débat avec les délégués communautaires dans chaque EPCI membre, réunion publique.

En parallèle, le travail d'élaboration du PADD a démarré.

3.2 Rencontres et réunions de l'année 2018

Le 1er semestre 2018 a été consacré à la formalisation du PADD et au travail concomitant d'élaboration du DOO.

Le projet de PADD, travaillé en commissions thématiques et en comité de pilotage, a été présenté et débattu en comité syndical le 29 mars 2018.

Le second semestre 2018 a été consacré à la formalisation du DOO. Afin de faciliter l'appropriation des propositions formulées, une organisation en réunions thématiques et réunions territorialisées dans chaque EPCI a été proposée. L'automne a été consacré à la concertation, sur la base d'une première version du Document d'Orientations et d'Objectifs rédigée durant l'été 2018.

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a fait l'objet de deux réunions spécifiques pour faciliter les échanges et réfléchir à la future organisation de ce volet spécifique du DOO, le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). Les participants à ces rencontres ont contribué, par leurs remarques et leurs questions, à la réflexion autour de la stratégie commerciale du territoire du SCoT.

Au total, plus d'une quarantaine de réunions ont été organisées sur la période 2017-2018 pour construire un SCoT concerté.

4. Bilan

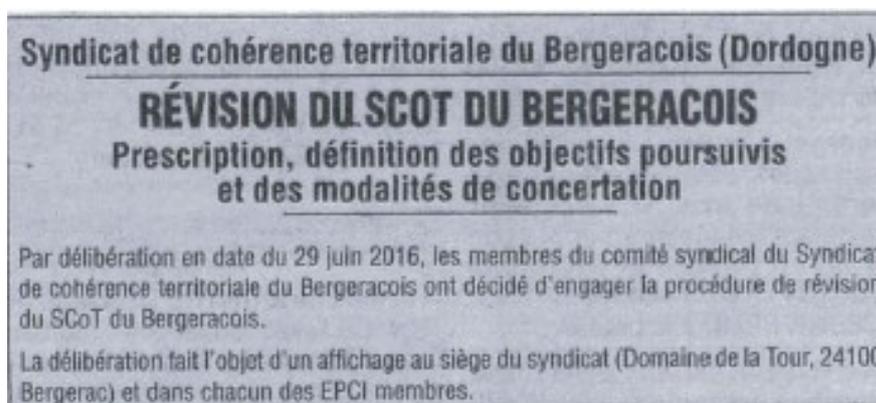
Les modalités de concertation définies préalablement à la formalisation du SCoT ont toutes été respectées. Les participants ont été nombreux, notamment sur les réunions publiques en phase diagnostic et projet. Malgré la communication importante, les contributions écrites ont été peu nombreuses, l'essentiel des observations se sont faites à l'oral, en réunion.

Le bilan de la concertation est sans aucun doute positif tant d'un point de vue du respect des dispositions préalablement définies que de l'accès permanent aux travaux qui a été proposé, notamment par l'intermédiaire du site Internet du SCoT du Bergeracois.

- 1 – Annonce légale délibération "Révision du SCoT et modalités de concertation"
- 2 – Site internet du SCoT Bergeracois
- 3 – Lettre du SCoT
- 4 - Réunions publiques
- 5 – Revue de presse
- 6 – Liste des réunions organisées dans le cadre du SCoT

Annexe 1

ANNONCE LEGALE DELIBERATION "REVISION DU SCOT ET MODALITES DE CONCERTATION"



Le SCoT en action

- L'accompagnement des collectivités
- L'observatoire du SCoT
- La révision du SCoT
- Les études
- La concertation
- L'agenda



Le SCoT en action > La révision du SCoT

Scot du Bergeracois : Le territoire va être réfléchi en plus grand

Par délibération en date du 29 juin 2016, les membres du comité syndical du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois ont décidé d'engager la procédure de révision du SCoT du Bergeracois approuvé en décembre 2014.

La révision a principalement été motivée par l'extension du périmètre qui intègre désormais la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord (Lalinde, Le Buisson, Monpazier, Beaumont,...) et double ainsi la superficie du SCoT initial. Il convient également d'adapter le SCoT approuvé aux évolutions législatives et réglementaires.

La révision du SCoT, document cadre récent pour le territoire, a ceci de particulier qu'elle impose une harmonisation des niveaux de connaissance entre les collectivités (et leurs représentants) de la partie couverte par le document et de la partie sur laquelle porte l'extension. L'élaboration du premier SCoT a été un élément fédérateur du territoire, il a accompagné une évolution des contours de l'intercommunalité, en plusieurs étapes. Il constitue aujourd'hui un document de référence d'aménagement du territoire pour le Bergeracois. Lors de cette révision, il sera veillé à construire une nouvelle stratégie territoriale portant sur la totalité du périmètre.



Un nouveau périmètre de réflexion

Le SyCoTeB s'est officiellement étendu à la communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord le 14 juin 2016 (arrêté préfectoral de modification du périmètre), passant ainsi de 66 à 113 communes représentant une population de 91000 habitants.

Il recouvre désormais près de 1 500 km .

Depuis le 1er janvier 2017, le Syndicat mixte compte 3 intercommunalités suite à la fusion de la communauté de communes de communes des Coteaux de Sigoulès avec la CAB. C'est à cette échelle que sera élaboré le futur SCoT.



L'ambition d'un nouveau SCoT applicable dès 2019

Les élus du SyCoTeB souhaitent approuver le nouveau SCoT dès le printemps 2019. Le calendrier de la révision est organisé de la façon suivante :

- 2017 : Travail sur le diagnostic
- 2017 : Travail sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec un débat des élus sur ce document fin 2017
- 2018 : Travail sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- 2018 : Arrêt du document et enquête publique
- 2019 : Approbation du document et mise en œuvre du nouveau SCoT

Retrouvez tous les documents en téléchargement de la révision en cliquant [ici](#)

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE



ÉDITO

Alors que le SCoT a été approuvé en 2014, l'élargissement du périmètre en 2016 à la communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord (Lalinde, Le Buisson de Cadouin, Monpazier, Beaumontois en Périgord, ...) a conduit les élus à engager la révision générale du SCoT. Au-delà de l'extension, la révision du SCoT est l'occasion de faire un premier bilan de l'application des orientations du SCoT approuvé, et de poursuivre les échanges et coopérations, toujours riches, entre les élus et les habitants du territoire.

Pascal Delteil
Président du SyCoTeB
Maire de Gardonne

LE SCoT C'EST QUOI ?

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui a pour objectif à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, d'harmoniser et de rendre plus cohérente l'organisation du territoire. Le code de l'urbanisme fixe le régime des SCoT.

Le SCoT définit les objectifs à 15, 20 ans pour les 113 communes de notre territoire, en matière d'habitat, de zones d'activités économiques, de mobilités...

Il vise également à sauvegarder les milieux naturels, conforter les espaces agricoles et préserver les massifs boisés et les domaines forestiers...

CHIFFRES CLÉS NOTRE TERRITOIRE

113 communes
151 700 hectares
90 776 habitants
32 375 emplois
51 074 logements

www.scot-bergeracois.com

UN PROJET COLLECTIF ET OUVERT À TOUS

Les travaux du SCoT sont pilotés par le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB), un établissement public de coopération intercommunale créé en 2010 par la volonté des élus, étendu au territoire de la Communauté de Communes Bastides Dordogne-Périgord.

Les travaux réalisés dans le cadre du SCoT approuvé en 2014 servent de base à la réflexion et aux échanges, ils sont capitalisés pour poursuivre la discussion et améliorer le précédent document. Après avoir réalisé un diagnostic de la situation au second semestre 2017, les élus du territoire ont débattu sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), socle du projet politique d'aménagement porté par le SCoT. Les grandes orientations du projet restent inchangées, l'objectif reste de veiller à assurer une réelle complémentarité entre le pôle urbain, les pôles de proximité et les territoires ruraux.

Tout comme lors de l'élaboration du premier SCoT, ce sera par la qualité des échanges, des propositions techniques, de la concertation avec le public et par l'appui et l'implication des élus du territoire, que le SCoT du Bergeracois répondra aux enjeux d'aujourd'hui et de demain...



RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

REUNION PUBLIQUE

Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois

CAP SUR 2030
Quel projet de développement pour notre territoire ?

Débat/Echanges : économie, habitat, agriculture, cadre de vie, déplacements, environnement...

Jeudi 30 novembre 2017 à 18h30
Salle des fêtes la Calypso BEAUMONTOIS EN PERIGORD



www.scot-bergeracois.com



Réunion publique SCoT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE PARLONS-EN !

Mercredi 24 octobre 2018 à 18h00
Salle des fêtes de MONSAGUEL

Débat/Echanges : les orientations et les objectifs du SCoT Bergeracois avant arrêt du projet




Réunion publique SCoT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE PARLONS-EN !

Mardi 6 novembre 2018 à 18h00
Salle Jacques Brel à LALINDE

Débat/Echanges : les orientations et les objectifs du SCoT Bergeracois avant arrêt du projet



Réunion publique SCoT

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
 L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE PARLONS-EN !

Jeudi 8 novembre 2018 à 18h00
Salle des fêtes de GARDONNE

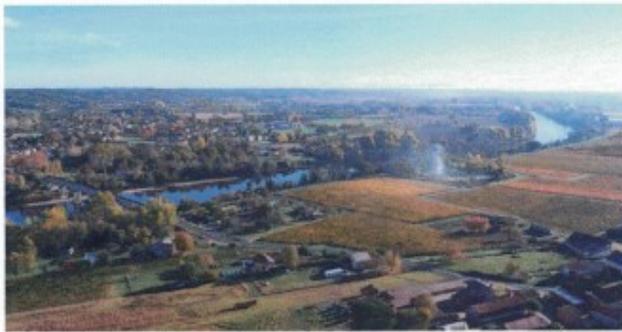
Débat/Echanges : les orientations et les objectifs du SCoT Bergeracois avant arrêt du projet




RF
 BERGERAC

Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 31/01/2019
 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

Publications sur sites internet ou bulletins municipaux



MOTS CLÉS RÉCENTS

TÉLÉTHON 2017

NOËL 2017

DON DU SANG 2017

30/11/2017

18h30, à Beaumontois en Périgord, Salle des fêtes la Calypso

Réunion publique : "Quel projet de développement pour notre territoire ?", jeudi 30 novembre

La CAB

Organisation : Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB)
Première réunion publique de concertation avec la population dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SCoT).
Débat/Echanges autour de l'économie, l'habitat, l'agriculture, le cadre de vie, les déplacements, l'environnement...
Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

L'affiche

Le SCOT bergeracois

2018

DERNIÈRES ACTUALITÉS / la culture japonaise / Réunion publique SCoT à Gardonne le 08 novembre 2018 / Associations



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION BERGERACOISE

Actualités Agenda

Réunion publique SCoT à Gardonne le 08 novembre 2018

RF
BERGERAC
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/01/2019
024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE



Réunion publique de concertation SCoT

dans RÉUNION PUBLIQUE

 **Date**
8 novembre 2018

 **Horaire**
18:00

L'avenir de notre territoire, parlons-en !

Les orientations et les objectifs du SCoT Bergeracois avant arrêt du projet

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui définit les objectifs de développement à 15, 20 ans pour les 113 communes de notre territoire, en matière d'habitat, de zones d'activités économiques, de mobilités...

Il vise également à sauvegarder les milieux naturels, conforter les espaces agricoles et préserver les massifs boisés et les domaines forestiers.

Après la réunion publique de présentation des enjeux fin 2017, la démarche de révision du SCoT franchit un nouveau cap avec le projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Cette ultime étape avant l'arrêt du projet prévue le 12 décembre 2018 fera prochainement l'objet d'une concertation lors de trois réunions publiques, organisées en plusieurs lieux du périmètre du SCoT.

Véritable vade-mecum à l'usage des élus et des aménageurs, le DOO détaillera des prescriptions et des recommandations qui trouveront leur concrétisation dans les documents d'urbanisme (PLUi) de l'ensemble des communes.

La démarche du SCoT conditionne le développement du territoire jusqu'en 2040 en apportant des réponses à des questions cruciales qui concernent tout le monde : où se loger, comment se déplacer, où travailler, où consommer, comment s'adapter au changement climatique ?

Tous les habitants sont donc invités à s'exprimer sur le projet lors d'une réunion publique le jeudi 8 novembre à 18h à la salle des fêtes de GARDONNE.

Retrouvez toutes les informations pratiques et les documents du SCoT sur le site Internet du SyCoTeB : www.scot-bergeracois.com

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

home > urbanisme

Urbanisme

Concernant les formalités d'urbanisme (certificats d'urbanisme, demandes de permis de construire...) les particuliers doivent déposer leur dossier auprès de la mairie où se situe leur projet. Ces dossiers sont ensuite instruits par le Service Urbanisme de la communauté de communes des Bastides, Dordogne-Périgord.

Pour le suivi de votre dossier, retrouvez le Service Urbanisme au siège de la CCBDP :

36, boulevard Stalingrad
24150 LALINDE
Tél: 05.53.74.01.66
Fax: 05.53.73.56.21

Documents en consultation :

— SCOT réunion publique le 06 novembre 2018 à 18 h salle Jacques BREL à LALINDE

- SCOT Réunion publique le 06 novembre 2018 à 18 h salle Jacques BREL à LALINDE
- 01_INTRODUCTION_TV_B_SCOT_BERGERAC
- 02_TV_B_BOIS_SCOT_BERGERAC
- 02_bis_TV_B_BOIS_SCOT_BERGERAC
- 03_TV_B_AGRICULTURE_SCOT_BERGERAC
- 04_TV_B_THERMO_SCOT_BERGERAC
- 05_TV_B_ZH_SCOT_BERGERAC
- 06_TV_B_MAQ_SCOT_BERGERAC
- a3_analyse des espaces agricoles_20180724
- DOO version 12.09.2018



Siège social de la CCBDP

36 Boulevard Stalingrad
24150 LALINDE
Tél : 05 53 73 56 20
Fax : 05 53 73 56 21

Email : ccbdp@ccbdp.fr

Horaires d'ouverture :
8h30–12h30 / 13h30–17h30

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

SCOT BERGERACOIS

Le Syndicat mixte Le SCoT approuvé Le SCoT en action Le Plan Climat SCoTDOCS

Rechercher dans le site Zone réservée

Le SCoT en action

- L'accompagnement des collectivités
- L'observatoire du SCoT
- La révision du SCoT
- Les études
- La concertation
- L'agenda

Le SCoT en action > L'agenda

L'agenda

Tout au long de l'élaboration, de la révision et de la vie du SCoT, un dispositif de concertation est mis en œuvre afin de répondre le mieux possible aux besoins réels des habitants et vous permettre de participer au devenir de notre territoire.

Découvrez les prochaines dates des réunions publiques et événements du SCoT :

Novembre 2018						
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sem	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Les documents en ligne

Bulletin municipal de la commune de Lanquais

Directeur de publication : Michel Blanchet
 Rédacteur : Pierre Cellier
 Composition : Frédéric Levielle
 Photographies : Frédéric Levielle
 Impression en Mairie : 280 exemplaires. Bulletins gratuits.
 Dépôt légal : novembre 2008
 ISSN : 2268 - 6088

Le petit Lanquaisien

n°131
 novembre 2017

Bulletin d'information de la Commune de LANQUAIS

Mairie : 05.53.61.07.26. lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 11 h 30
 Mardi, jeudi de 14 h à 16 h 30 mail : mairie-lanquais@wanadoo.fr

Éditorial

Du SCOT vers le PLUI

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SCOT), la Communauté des Communes Dordogne Périgord organise une réunion publique le 30 novembre 2017 à 18h30 salle des fêtes la « Calypso » à Beaumont, pour une présentation de cette démarche ainsi que des premiers éléments déjà rédigés.

Ce document aujourd'hui obligatoire, qui va fixer les orientations de développement du territoire pour les 20 prochaines années, doit être partagé par l'ensemble des acteurs de notre communauté de communes et notamment par ses habitants.

C'est un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.

Notre communauté ne pouvant seule se doter d'un tel document, du fait d'une population insuffisante, a choisi d'intégrer le SCOT du Bergeracois, qui du coup doit être modifié.

C'est cette démarche longue et complexe qui nous sera exposée le 30 Novembre.

Elle nécessitera en effet de multiples

consultations avant son approbation envisagée en 2019.

A partir de ses orientations, nous pourrons ensuite établir notre plan local d'urbanisme intercommunal à vocation d'habitat (PLUIH) qui se substituera à tous nos autres documents d'urbanisme (RNU, cartes communales, ZPPAUP), quand il sera approuvé.

Les plans locaux d'urbanisme PLU à l'échelle intercommunale doivent contribuer à réduire la consommation d'espace (lutter contre la périurbanisation), préserver les espaces affectés aux activités agricoles ou forestières, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, améliorer les performances énergétiques, diminuer (et non plus seulement « maîtriser ») les obligations de déplacement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et renforcer la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (notamment via la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).

Vous êtes invités à venir vous exprimer lors de cette rencontre au regard des éléments qui vous seront présentés.

Votre Maire
 Michel BLANCHET

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

Inserts presse

Sud Ouest les 27/11/2017,
20 et 31/10/2018, et le
03/11/2018



Révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois

CONCERTATION PUBLIQUE
Quel projet de développement
pour notre territoire ?

Débat/échanges : économie, habitat, agriculture,
cadre de vie, déplacements, environnement...

Judi 30 novembre 2017 à 18 h 30

Salle des fêtes la Calypso à Beaumontois en Périgord



CONCERTATION PUBLIQUE
L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE,
PARLONS-EN !

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale
du Bergeracois

Débat/échanges : Les orientations et les objectifs du SCoT
avant arrêt du projet

MERCREDI 24 OCTOBRE 2018 À 18 H • SALLE DES FÊTES DE MONSAGUEL



CONCERTATION PUBLIQUE
L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE,
PARLONS-EN !

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale
du Bergeracois

Débat/échanges : Les orientations et les objectifs du SCoT
avant arrêt du projet

MARDI 6 NOVEMBRE 2018 À 18 H • À LALINDE SALLE JACQUES-BREL



CONCERTATION PUBLIQUE
L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE,
PARLONS-EN !

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale
du Bergeracois

Débat/échanges : Les orientations et les objectifs du SCoT
avant arrêt du projet

JEUDI 8 NOVEMBRE 2018 À 18 H • SALLE DES FÊTES DE GARDONNE

RF
BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/01/2019
024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

Journal Sud Ouest 05/12/2017

SUD OUEST Mardi 5 décembre 2017 Bergeracois et Pays f

BEAUMONTOIS-EN-PÉRIGORD

Échanges sur les enjeux territoriaux

Judi, à Beaumont, 130 personnes ont participé à la première réunion publique dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot). Le Scot est un document d'urbanisme, créé par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) du 13 décembre 2000 dont l'objectif est d'harmoniser et de rendre les projets de développement de plusieurs communes ou groupements de communes plus cohérents entre eux.

La révision a été rendue nécessaire par le souhait de la Communauté de communes Bastides Dordogne (CCBDP) d'intégrer le périmètre du Scot approuvé le 2 décembre 2014 qui regroupait 66 communes. La révision doit compléter le schéma et surtout partager les enjeux avec les élus et les habitants du territoire.

Une feuille de route
Avant de laisser la parole aux participants, Fabien Fenestre, directeur d'études, a présenté l'état des lieux et les enjeux majeurs auxquels le Bergeracois devra faire face dans les années à venir. Il s'agit de répondre de manière cohérente aux défis de l'habitat (diversification du parc de logements en fonction des besoins de la population actuelle et future); de l'emploi et de l'économie (structuration de manière globale de l'offre et du foncier économique afin de répondre aux besoins des entreprises et de favoriser l'implantation de commerces de proximité dans les centres bourgs et urbains en lien avec la réhabilitation des logements vacants); développement durable (adaptation au changement climatique, protection des espaces naturels et agricoles). « Une perte d'activités agricoles entraîne une perte en biodiversité », a fait remarquer Fabien Fenestre. Le Scot concerne aussi l'enjeu des déplacements avec le renforcement et la promotion des transports collectifs et de l'autopartage. Ces axes de travail donnent un début de réponse aux questions posées pointant les problèmes du transport ferroviaire (son efficacité, ses cadences, les correspondances avec la LGV à Libourne), les difficultés de déplacement des personnes âgées et les inquiétudes sur le maintien des classes dans le primaire (baisse de 17% des effectifs sur la CCBDP entre 2011 et 2017).

Le Scot révisé englobera donc 113 communes et constituera une feuille de route en matière d'habitat, d'activités économiques et de déplacements. Plus d'infos au SyCoTeB au 05 53 74 59 38 ou sur www.scot-bergeracois.com.
Chantal Billès



La première réunion publique pour la révision du Schéma de cohérence territoriale s'est tenue jeudi. PHOTOCOCHANTAL BILLES

Journal Le Démocrate 14/12/2017

Judi 14 décembre 2017 | www.ledemocratedebergerac.fr

Bergerac

Un plan pour définir le Bergeracois de 2040

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme qui donne aux intercommunalités un axe pour le développement du territoire. Il dessine l'avenir du Bergeracois.

À quoi ressemblera le Bergeracois en 2040? Bergerac sera-t-elle envahie de constructions? Y aura-t-il encore des espaces agricoles? Le vignoble aura-t-il la même dimension? L'industrie deviendra-t-elle un grand centre de chimie verte? Bien évidemment, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, mais de réfléchir à ce que l'on veut faire du Bergeracois dans les années à venir.

C'est le rôle du Scot, piloté par le Le SyCoTeB (Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois), un syndicat composé d'élus. Ce document est le fruit d'une réflexion d'ensemble pour déterminer si telle ou telle zone sera un champs cultivable, une zone d'activité économique, ou un espace naturel. C'est lui qui fixe les règles du jeu pour les PLUI (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux). Ce PLUI, réalisé par les intercommunalités, qui détermine si votre terrain est constructible ou non.

UNE RÉFLEXION À GRANDE ÉCHELLE
« L'idée globale du SCOT est de déterminer un projet d'ensemble », rappelle Christophe André, le directeur du Sycoteb. Ce document d'urbanisme concerne 113 communes, un territoire de 1.500 km² et 92.000 habitants. En gros, il concerne toutes les communes de la Communauté d'Agglomération de Bergerac (CAB), et des intercommunalités de Portes Sud Périgord (l'Eymétais et l'Issigeacois) et de Bastide Dordogne Périgord (le Lindois, le Beaumontois, le Buissonnais et le Monpazierois).

QUATRE AXES
Le choix des élus du Bergeracois est de travailler sur quatre axes : 1) Le développement durable. 2) L'habitat. 3) L'emploi. 4) Les déplacements. « Il s'agit de donner un cadre au développement », commente Pascal Deltel, le président du Sycoteb et maire de Gardonne. Il faut aussi anticiper l'avenir et les nombreux enjeux, tant au plan démographique (accueillir les nouveaux habitants sur des zones bien desservies et où l'on trouve de l'emploi) qu'au niveau du logement (comment réduire le nombre de logements vacants dans une commune?). Il y a aussi les enjeux liés à l'équipement et aux services (renforcer Bergerac sans vider les communes rurales) ou aux transports (en assurant le maintien de la voie ferrée). L'emploi et la venue de travailleurs qualifiés sont aussi un chemin à travailler, sans oublier le tourisme, le patrimoine, la biodiversité, la gestion de l'eau, le climat, les déchets et les risques. Le travail est gigantesque puisqu'il faut convaincre 113 maires. L'autre difficulté pour les dirigeants du Sycoteb est que le SCOT doit respecter le SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire), une sorte de SCOT géant, dessiné par la Région Nouvelle Aquitaine. Le SCOT doit être terminé en 2019.

Des rencontres pour présenter le SCOT
Après l'été prochain, des rencontres seront organisées (les dates ne sont pas encore fixées) entre le Sycoteb et les habitants pour présenter les enjeux du SCOT.

Pourquoi le SCOT est-il en révision?
Le SCOT avait été approuvé le 2 décembre 2014. Il a été révisé car en 2016, l'intercommunalité Bastide Dordogne Périgord, qui ne faisait pas partie du SCOT, a demandé à intégrer Montaigne, Montravail et Gursion la dernière intercommunalité du Bergeracois possède un PLUI à valeur de SCOT. Il n'y aura donc pas d'autre révision.

Ent. Lagrange



De gauche à droite, Pascal Deltel, président du SyCoTeB depuis sa création et Christophe André, le directeur du SyCoTeB.

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

Jeudi 25 octobre 2018 SUD OUEST

Urbanisme : les enjeux du Scot en réunion publique

Document d'urbanisme appelé à définir les grandes lignes du développement du territoire des trois intercommunalités à l'horizon 2035-2040, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) fait l'objet de réunions publiques. La première avait lieu mercredi 24 octobre à Monsaguel, et deux autres sont annoncées à Lalinde (mardi 6 novembre, salle Jacques-Brel à 18 heures) et à Gardonne (jeudi 8 novembre, salle des fêtes, même heure). « Où se loger, comment se déplacer, où travailler, où consommer, comment s'adapter au changement climatique ? » Autant de questions auxquelles tente de répondre le projet de « document d'orientation et d'objectifs », lequel sera arrêté le 12 décembre, indique un communiqué du Sycoteb, le syndicat de cohérence territoriale bergeracois en charge de l'élaboration dudit Scot.

BASTIDE DORDOGNE PÉRIGORD



Les dirigeants du schéma de cohérence territoriale avec le maire de Monsaguel. PHOTO JACKY BENEY

Le territoire construit son futur

Une réunion publique sur le schéma de cohérence territoriale (Scot) bergeracois a eu lieu mercredi 24 octobre à Monsaguel, à la salle des fêtes. Le président Pascal Delteil était accompagné du directeur Christophe Andres, en présence du maire de Monsaguel, Hervé Delage et de Fabien Fenestre, directeur du bureau d'étude Citadia.

Le Scot définit les objectifs à quinze ou vingt ans pour les 113 communes du Bergeracois en matière d'habitat, de zones d'activités économiques, de mobilité mais il vise aussi à sauvegarder les milieux naturels, conforter les espaces agricoles et préserver les massifs boisés. C'est ce qu'a expliqué et commenté, Fabien Fenestre en évoquant également le projet d'aménagement et de développement durables (Padd), document fondateur du Scot.

Trois axes de développement

Ce dernier projette un développement équilibré du Bergeracois à partir de trois axes : construire un pôle accessible et lisible de niveau régional, consolider la structure multipolaire du territoire, faire du patrimoine naturel et urbain un vecteur du développement. À la fin de cet exposé, les participants ont posé de nombreuses questions concernant les points évoqués et ont pris le verre de l'amitié.

Les prochaines réunions auront lieu pour la Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord, mardi 6 novembre à 18 heures à Lalinde dans la salle Jacques-Brel. Pour l'agglomération bergeracoise, rendez-vous jeudi 8 novembre à 18 heures à Gardonne, à la salle des fêtes.

Jacky Beney

RF BERGERAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 31/01/2019 024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

Le SCOT

Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale

Où en est la révision du SCOT ?

Alors que le SCOT avait été approuvé en décembre 2014, l'élargissement du périmètre en 2016 à la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord (Lalinde, Le Buisson, Monpazier, Beaumont, ...) a conduit les élus à engager la révision générale du SCOT.

De plus, de nouveaux textes de lois obligent à ajuster les objectifs et le contenu du SCOT (Les objectifs généraux de ces textes de loi sont pour l'essentiel de renforcer la lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, le renforcement de la lutte contre l'étalement urbain).

Les travaux sur le PADD ont occupé le deuxième semestre de l'année 2017 et le début d'année 2018.



Le PADD : Un projet pour le territoire à 2040

Le PADD est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. C'est un document fondateur du SCOT puisqu'il expose la stratégie d'aménagement choisie par les élus en concertation avec les acteurs du territoire. Il repose sur des orientations qui répondent aux défis et aux besoins du territoire, identifiés lors du diagnostic.

Le PADD est la « clé de voûte » du SCOT, il fixe les grandes orientations d'aménagement à partir desquelles sont déclinées des « règles » dans le document d'orientations et d'objectifs.

Véritable projet politique du territoire à l'horizon 2040, il aborde les politiques publiques d'urbanisme, de logement, transports et déplacement, de développement économique et installation commerciale, de protection et mise en valeur de l'environnement, des paysages et des ressources. Il définit notamment la Trame Verte et Bleue du territoire, son armature urbaine et économique et les objectifs de production de logements.

RF
BERGERAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 31/01/2019
024-200027134-20190116-2019_01_BIS-DE

LISTE DES REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SCOT DU BERGERACOIS

Commissions Thématiques

Les élus du territoire ont été mobilisés à travers l'organisation de commissions thématiques.

Les objectifs des commissions :

- permettre aux délégués syndicaux et élus du territoire de s'impliquer directement dans la révision du SCoT,
- développer une réelle dynamique au sein du Syndicat,
- examiner la situation du territoire au regard des différentes thématiques et contribuer à la réalisation du diagnostic,
- participer à la définition des enjeux prioritaires pour le SCoT,
- contribuer à la définition, au travers de l'outil réglementaire qu'est le SCoT, des principes d'aménagement du territoire en terme, d'emploi, d'habitat, d'économie, de services et d'environnement.

Les commissions ont travaillé sur les thématiques suivantes :

- « Economie, Agriculture et Tourisme » ;
- « Habitats, Equipements et Déplacements » ;
- « Biodiversité, Ressources en eau » ;
- « Paysages, Cadre de vie, Energie et Climat ».

Elles ont également accueilli des participants et acteurs invités en fonction des thématiques abordées : chambres consulaires, associations (Sepanso, UFC Que choisir, association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement, associations de commerçants...), Fédération des Vins de Bergerac et Duras, I.V.B.D. (Interprofession des Vins de Bergerac et Duras), INAO, MESOLIA, CRPF (Centre régional de la propriété forestière, les offices de tourisme du territoire, Pays du Grand Bergeracois, des entreprises (POLYREY, SNCF, ENEDIS...), les fédérations départementales de chasse et de pêche, les services du Département (Habitat, Urbanisme, Environnement, Aménagement), de l'Etat, les syndicats d'eau, les syndicats de transport, etc.

Elles se sont réunies les 27 et 29 mars 2017 en Phase DIAGNOSTIC, les 11 janvier et 8 février 2018 en phase PADD et les 5 et 6 juin 2018 en phase DOO.

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) a fait l'objet de deux réunions spécifiques de la commission « Economie, Agriculture et Tourisme » les 5 juin 2018 et 13 septembre 2018.

Réunions de concertation avec les élus

Au-delà des commissions thématiques, les élus du territoire ont été invités lors de diverses réunions d'information et de débat dans le cadre de la révision du SCoT :

- Une réunion de présentation et de débat relative aux enjeux identifiés du SCoT avec les délégués communautaires dans chaque EPCI membre (le 03/10/2017 à Monsaguel pour les élus de Portes Sud Périgord, le 13/11/2017 à Beaumontois en Périgord pour les délégués de Bastides Dordogne Périgord, et le 14/11/2017 à Prigonrieux pour les élus de la CAB) ;
- Une réunion de présentation du DOO et débat avec les délégués communautaires dans chaque EPCI membre (le 02/10/2018 à Plaisance pour les élus de Portes Sud Périgord, le 16/10/2018 à Rouffignac de Sigoulès pour les délégués de la CAB, et le 23/10/2018 à Lalinde pour les élus de Bastides Dordogne Périgord)
- Une assemblée des Maires et conseillers municipaux des communes du territoire (le 03/07/2018 à Beaumontois en Périgord) relative au projet de DOO.



La concertation a également été approfondie lors :

- de réunions avec les **Personnes Publiques Associées** (5 septembre 2017) et **Personnes Publiques Consultées** (13 novembre 2017) aux phases diagnostic/EIE/enjeux, aux phases PADD (14 mai 2018) et DOO (20 septembre 2018) ;
- de **réunions de travail et de cadrage dans le cadre du dispositif ACE** (Assistance aux Continuités Ecologiques), avec Yannick Coulaud du CAUE24 (sur 2017 et 2018) ;
- d'une **réunion technique "Trame verte et bleue"** rassemblant les services dédiés des EPCI membres, du Département, du CAUE et de la Ville de Bergerac, le 3 mai 2018
- de **réunions publiques** programmées en phase diagnostic/enjeux identifiés (le 30 novembre 2017 à Beaumontois en Périgord) et en phase DOO avant arrêt du projet (les 24 octobre, 6 novembre et 8 novembre 2018).

Enfin, tout au long de l'étude, le comité technique et le comité de pilotage ont été réunis :

- le comité technique, rassemblant des techniciens des EPCI membres, du Département et de l'Etat, s'est réuni à chaque phase de l'étude : le 12/01/2017, le 9 mars 2017, le 6 novembre 2018 ;
- le comité de pilotage rassemblant des membres du bureau du SyCoTeB et des élus du territoire du SCoT désignés par leur EPCI : le 21/04/2017, le 21/09/2017, le 09/10/2017, le 22/12/2017, le 19/04/2018, le 03/05/2018, le 24/05/2018, le 01/06/2018 et le 13/11/2018.

A l'issue de ces instances, les pièces du SCoT en cours de rédaction ont pu être corrigées, complétées et partagées, au regard des attentes des différentes structures associées à la révision du SCoT.